



2020-90

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le vingt-six octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2020

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Michel BEGON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP, PLAFONDS MAXIMUM C.I.A.

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'attribution du RIFSEEP, validé par le conseil municipal selon délibération 2017-90 du 18 décembre 2017.

Afin d'attribuer le complément indemnitaire annuel au personnel communal pour l'année 2020, il propose une évolution comme suit des montants maxima qui restent en deçà de la limite du plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat :

Catégorie A

| ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE | | |
|--|---------------------------------|-----------------------|
| GRUPE DE FONCTIONS | EMPLOIS (A TITRE INDICATIF) | MONTANT MAXIMUM CI |
| Groupe 1 | Direction Générale des Services | 2240 € |

Catégorie B

| ANIMATEURS TERRITORIAUX | | |
|-------------------------|---|-----------------------|
| GRUPE DE FONCTIONS | EMPLOIS (A TITRE INDICATIF) | MONTANT MAXIMUM CI |
| Groupe 1 | Direction d'une structure, Responsable d'un ou de plusieurs services, ... | 1170 € |



2020-90

Catégories C

| ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX | | |
|---|---|---------------------------|
| GROUPE DE FONCTIONS | EMPLOIS (A TITRE INDICATIF) | MONTANT MAXIMUM CI |
| Groupe 2 | Secrétariat, Assistant de Direction Comptable | 470 € |
| ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE | | |
| GROUPE DE FONCTIONS | EMPLOIS (A TITRE INDICATIF) | MONTANT MAXIMUM CI |
| Groupe 1 | Responsable d'une structure : médiathèque | 800 € |

| ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ET AGENT DE MAITRISE | | |
|---|---|---------------------------|
| GROUPE DE FONCTIONS | EMPLOIS (A TITRE INDICATIF) | MONTANT MAXIMUM CI |
| Groupe 1 | Responsable du service technique | 970 € |
| Groupe 2 | Agents du service technique | 470 € |
| Groupe 3 | Agents des écoles Agents d'entretien | 420 € |
| AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES | | |
| GROUPE DE FONCTIONS | EMPLOIS (A TITRE INDICATIF) | MONTANT MAXIMUM CI |
| Groupe 3 | ATSEM | 420 € |



2020-90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les montants maxima du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) de la RIFSEEP comme explicités ci-avant ;
- RAPPELLE que le C.I.A. fera l'objet d'un versement suivant la réalisation des entretiens professionnels avec l'attribution par arrêté individuel ;
- DIT que toutes les autres dispositions de la RIFSEEP validées par la délibération 2017-90 du 18/12/2017 restent applicables ;
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Le Maire
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 26/10/2020
Pour extrait certifié conforme